

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

**Demande de subvention
Acquisition Renault Truck
100% électrique**

N° AD-2025-03-04-03

République Française

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 2020 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 05 Juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines fonctions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT dont la possibilité de prendre toute décision concernant les demandes de subventions pour des travaux ou achats projetés par le conseil municipal.

Considérant que l'acquisition d'un véhicule Renault Truck 100 % électrique était prévu au BP 2024 et reconduit au BP 2025 par les restes à réaliser 2024 sur le BP 2025.

DECIDE

ARTICLE 1 – De demander auprès des services de la Région au titre de l'Eco-chèque mobilité collectivités, une aide financière la plus élevée possible pour aider la commune à financer cette acquisition.

ARTICLE 2 – La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

ARTICLE 3 – Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie et une ampliation adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le 06 MARS 2025

ID : 034-213401359-20250304-AD2025_03_04_03-AR

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le

06 MARS 2025

Et publication ou notification

Du

Le Maire : 06 MARS 2025

Fait à LESPIGNAN, le 4 Mars 2025

Le Maire,



Jean-François GUIBERT

